SOGEC INGENIERIE
Le Canéopole
11/13, chemin de l'Industrie
06110 LE CANNET

COMPTE RENDU DE REUNION N° 1

DATE: 21 septembre 2012

OBJET:

Résidence L'IMPERIAL
9, avenue de la Madonne
06500 MENTON

RENOVATION DE LA CHAUFFERIE

REUNION DE CHANTIER

PRESENTS:

- Monsieur BOURE (Cabinet EASY MENTON)
- Monsieur MONELLE (CEPITELLI)
- Monsieur ROBERT (SOGEC Ingénierie)
- Conseil Syndical (6 personnes)

DIFFUSION:

- Monsieur MONELLE (CEPITELLI) : laurent.monelle@cepitelli.fr
- Monsieur BOURE (Cabinet EASY MENTON) :contact@easy-menton.fr

Important	**Pour le**
- le dossier travaux initial comprenait la rénovation de la chaufferie et la remise à niveau technique de la distribution de chauffage avec notamment la création d'un réseau Nord et Sud Les travaux sur les réseaux de chauffage n'ont pas été retenus par la copropriété	PM
Administratif :	
- SOGEC apporte les modifications au marché et l'envoie à CEPITELLI pour signature	PM
- fournir attestation d'assurance RC et Décennale – fait	Fait
- affichage à prévoir par l'entreprise (porte hall et ascenseur) (copie mail Sogec + Cabinet EASY MENTON) – pour travaux chaufferie et travaux privatifs – fait	Fait
- paiement entreprise : acompte 30% au démarrage à faire valider par Sogec – en cours	PM
- horaires des travaux : de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi – ponctuellement le samedi	PM
- plan de prévention à faire signer par le syndic	CCC
- si sous-traitant – à faire agréer par le syndic et lui faire signer le plan de prévention	PM
Stockage matériel :	
- tubes : au sous-sol – dans le volume de la chaufferie	PM
- petit matériel : dans la chaufferie	PM
- si établi de travail hors chaufferie : à rentrer le soir	PM
Accès entreprise	
- clé accès chaufferie et immeuble : à voir avec le syndic	Urgent
- véhicule à stationner : des places sont mises à la disposition de CEPITELLI proche de l'entrée du garage – zone à matérialiser par CEPITELLI – 2 à 3 véhicules	PM
Planning travaux	
- début des travaux : le 10/09/2012	10/09/12
- fournir planning d'exécution – urgent	Urgent
- travaux jusqu'au 31 octobre 2012 – à préciser	31/10/12
- mise en route du chauffage pour le 19/10/12 – à confirmer	19/10/12
Travaux	
- protection existant : à faire impérativement plus particulièrement lors de la manutention des matériels importants et sous l'établi de travail – polyane + carton au sol	PM
- halls accès : pas de passage de l'entreprise par le hall	PM
- enlèvement existant : au fur et à mesure – pas de stockage – fait	Fait
- matériel conforme CCTP	PM

- hydraulique : suivant schéma proposé par CEPITELLI avec mise en place des vannes de réglage sur les by-pass des vannes trois voies	PM
- dépose existant : fait	Fait
- livraison chaudières : fait	Fait
- commande des autres matériels : fait	Fait
- la proposition d'implantation de CEPITELLI est validée par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage le 21/09/12 avec avis favorable du conseil syndical	Validé
- création du socle chaudières – en cours	PM

PM : pour mémoire

Prochaine réunion : Jeudi 27 septembre 2012 à 11h00 sur place

Convoqué :

Monsieur MONELLE (CEPITELLI)

Le présent compte rendu est considéré comme accepté si aucune remarque n'est formulée par écrit sous dix jours